

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° I-CF1258

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP propose de supprimer cet article, parce qu'il est injuste, incapable de répondre aux besoins de salaires décents du monde agricole et parce que son adoption enverrait un signal de soumission du gouvernement à la FNSEA et à l'agrobusiness, ce qui est de nature à mettre l'État dans une position de faiblesse pour ses décisions à venir.

Alors que le gouvernement met en place une cure d'austérité sans précédent pour le pays, cela ne l'empêche pas de prévoir de nouvelles dépenses fiscales et sociales lorsque cela lui permet de favoriser les grandes entreprises, ici agricoles.

Cet article ose évoquer les revendications du monde agricole de l'hiver dernier. Ces revendications portaient sur les niveaux de revenus des agriculteurs et des éleveurs, et certainement pas sur de nouveaux mécanismes dérogatoires sur la fiscalité afin de priver l'État et la sécurité sociale des moyens dont ils dépendent.

Pour cela, les agriculteurs doivent disposer de garanties de salaires décents par l'application de prix garantis, plutôt que de rester soumis au diktat des distributeurs qui font leurs marges sur leur dos. Ils

doivent également disposer d'un droit au repos, par la prise en charge de leur remplacement lors d'arrêt maladie ou de congés. Ces mesures favorisent le travail agricole, et non les grands propriétaires terriens.

A l'inverse, la défiscalisation des bénéfices et des plus-values est de nature à favoriser les exploitations les plus rentables, et à survaloriser l'outil capitalistique agricole, au détriment du travail agricole.

Parce que cet article ne fait que défiscaliser les propriétaires de cheptel tout en incitant à développer de plus grandes fermes, avec plus de bovins, et parce que cet article est une commande de la FNSEA qui a à cœur de défendre les fermes usines plutôt que les petits exploitants qui sont pourtant en bonne partie adhérents de ce syndicat, nous proposons sa suppression.